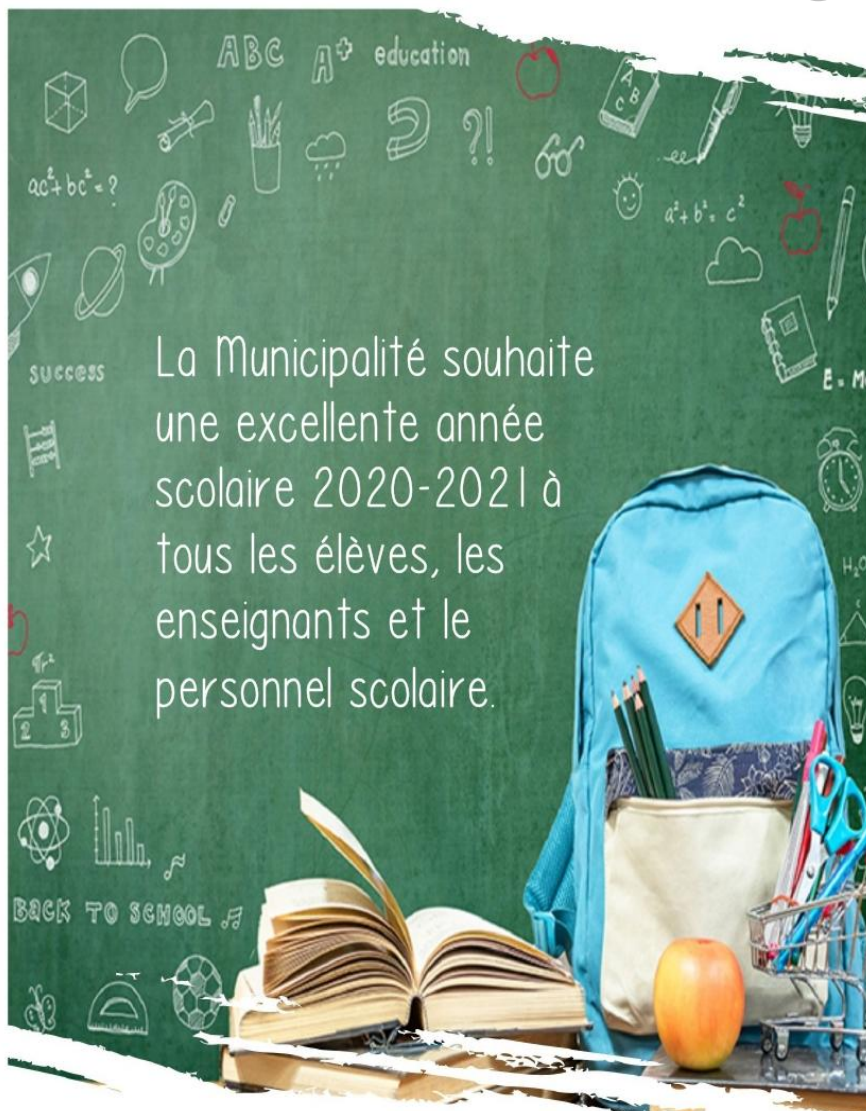




Le Rochvillois



15 août au 15 septembre 2020



La Municipalité souhaite une excellente année scolaire 2020-2021 à tous les élèves, les enseignants et le personnel scolaire.

Avis public / Rapport du maire	Page	2
Résumé des séances du conseil	Page	6
Médiathèque Élise-Courville	Page	15
ITMAV	Page	16
Loisirs	Page	17
Maison des jeunes	Page	19
Faucon vous en parle !	Page	20
Messages	Page	21
Cooptel	Page	27
Nos annonceurs	Page	28



Limitez la propagation de la COVID-19
#DistanciationSociale

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2020 à 20h00, a été adopté le

RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

Le résumé suivant rappelle les points importants du règlement :

Les principales modifications visent notamment, mais non limitativement :

- l'obligation pour un propriétaire d'un chien d'obtenir une licence et de l'inscrire au registre :
 - La Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) a été mandatée pour colliger ces informations et pour remettre une médaille à tout chien dûment inscrit, et ce, au coût de 20\$, ou selon le tarif en vigueur de la SPAD. Chaque chien doit porter la médaille remise suivant son inscription afin d'être identifiable en tout temps. Pour une première infraction, une amende minimale de 350 \$ à 750 \$ est prévue pour les personnes physiques, et de 650\$ à 1 500\$ pour une personne morale, et pour chaque récidive, d'au moins 700 \$ et d'au plus 1 500 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 1 000 \$ et d'au plus 3 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale. L'inscription d'un chien et l'achat de la médaille auprès de la SPAD peuvent se faire en ligne (<https://spad.ca/services/licences/>), au téléphone (1 855 472-5700) ou en personne (1605, rue Janelle, Drummondville)
- le contrôle du chien :
 - conformément au règlement provincial, la laisse servant à contrôler le chien sur la place publique doit être une chaîne ou une laisse en cuir ou en nylon plat tressé et ne doit pas dépasser un mètre quatre-vingt-cinq (1,85 m), incluant la poignée. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. L'usage de la laisse extensible est interdit sur la place publique
- les montants des amendes :
 - quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement pour laquelle une pénalité n'est pas autrement prévue commet une infraction et est passible pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction, d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 1 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 600 \$ et d'au plus 2 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour la première infraction, et d'au moins 600 \$ et d'au plus 2 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 1 000 \$ et d'au plus 4 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour chaque récidive.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 7 juillet 2020.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CORONAVIRUS : Mise à jour sur les mesures municipales

Municipalité de Saint-Jude – 16 juillet 2020

PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

Le 18 juillet prochain entrera en vigueur l'obligation de porter le couvre-visage dans les lieux publics fermés. Cette nouvelle obligation concerne notamment les édifices municipaux. Il sera donc exigé de tous les citoyens âgés de 12 ans et plus qui se présenteront dans les édifices municipaux de porter un couvre-visage, et ce, même si des mesures de protection ont été mises en place, notamment l'installation de plexiglass.

Les édifices visés incluent notamment :

- le bureau municipal;
- le bureau de l'inspecteur en bâtiment;
- la bibliothèque;
- la salle du conseil;
- le local des loisirs;

Un masque jetable sera fourni aux personnes qui se présenteront sans couvre-visage.

Puisque le port du couvre-visage ne remplace pas les autres mesures de protection comme le lavage des mains et la distanciation, un distributeur de liquide désinfectant a été installé à l'entrée du bureau municipal. Nous limitons également l'accès au bureau municipal à une personne ou une famille à la fois.



IMPORTANT : Le couvre-visage ne remplace pas l'isolement à la maison si vous êtes malade!

Pour avoir davantage d'informations sur les directives gouvernementales, vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Nancy Carvalho
Directrice générale

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2020 à 20h00, a été adopté le

RÈGLEMENT NUMÉRO 447-7-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ.

Le résumé suivant rappelle les points importants du règlement :

Conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettant que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification. La Municipalité révisé son tarif de vente de drapeaux Carillons afin de pouvoir les offrir au prix coûtant de la nouvelle commande de drapeaux, soit à 43.00\$.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 11 août 2020.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe. Je ferai la description sommaire des projets d'immobilisation réalisés en 2019.

1. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE DE 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 944 197 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 966 249 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 295 699 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme Laplante Brodeur Lussier inc. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jude.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jude et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs - financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

3. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2019 a été marquée par les réalisations suivantes :

- Réfection majeure du terrain de soccer;
- Préparation de l'étude préliminaire pour les travaux de réfection majeurs du rang Fleury;
- Nouveau site internet pour la Municipalité;
- Maintien des opérations de caractérisation des bandes riveraines;
- Investissements en sécurité civile (achat d'une génératrice pour le Centre communautaire et déploiement du système d'alerte aux citoyens);
- Achat d'un camion de service pour le Service de sécurité incendie;
- Peinture du local des Loisirs ;
- Installation d'un nouveau module de jeu au parc;
- Achat d'un nouvel afficheur de vitesse ;
- Ajout de signalisation routière dans le rang Salvail Sud ;
- Achat d'un débimètre avec télémétrie pour le traitement des eaux usées

Par ailleurs, la Municipalité a signé en mai 2019 la déclaration d'urgence climatique. Par ce geste, le conseil municipal a reconnu qu'il a un rôle à jouer dans la limitation des impacts des changements climatiques dangereux et qu'il doit être proactif afin de limiter les impacts des changements climatiques sur ses citoyens et leur milieu de vie. Par de petits gestes tels l'achat de fondant biologique pour les routes, ou encore, l'utilisation de chèvres pour brouter la végétation du site de traitement des eaux usées, la Municipalité démontre sa volonté de poser les actions qui s'imposent pour protéger le milieu où nous vivons et nous diriger vers un avenir plus sobre en carbone.

4. TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Le taux global de taxation réel de 2019 est de 0,5824/ 100 \$

De l'avis du vérificateur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la municipalité de Saint-Jude a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

5. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

La rémunération des memres du conseil comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie).

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Yves de Bellefeuille (maire)	10 063	5 031
Marco Beaudry	3 355	1 677
Maxim Bousquet	3 355	1 677
Anolise Brault	3 355	1 677
Annick Corbeil	3 355	1 677
Francis Grégoire	3 355	1 677
Sylvain Lafrenaye	3 355	1 677
RIAM - Francis Grégoire	751	375
RARC - Yves de Bellefeuille	1 450	725
RARC - Sylvain Lafrenaye	659	329
MRC - Yves de Bellefeuille	7 306	3 653
MRC - Annick Corbeil	92	46

Dans les prochaines semaines, nous prévoyons démarrer le processus d'appel d'offres pour la réfection majeure d'une partie du rang Fleury. Également, grâce à l'octroi d'une subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous allons procéder cet automne à la mise aux normes de sécurité du parc du Centre communautaire.

Les prochains mois seront fortement marqués par l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19. Conscients, des effets économiques de cette crise sanitaire, les membres du conseil ont décrété les taux d'intérêt et de pénalité à 0% de façon rétroactive au mois d'avril 2020.

Le conseil municipal élaborera le budget 2021 avec la préoccupation de respecter la capacité de payer des contribuables tout en ayant la volonté de poser des actions concrètes visant le bien-être collectif de notre municipalité.

En conclusion, je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles de la Municipalité dont l'implication est indispensable pour l'épanouissement de notre collectivité. Soyez assurés que les membres du conseil continueront de soutenir nos organismes et de faire progresser l'épanouissement de notre Municipalité.

Ce 10 août 2020

Yves de Bellefeuille, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le **1^{er} juin 2020 à 20h00**. Conformément à l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Madame Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux décrétant que « *toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres* »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence tout en respectant les exigences de l'arrêté ministériel 2020-029 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Appels des pompiers:

20-05-2020	1393, rue Graveline	Feu non conforme	Saint-Jude
21-05-2020	1150, Salvail Sud	Feu non conforme	Saint-Jude
23-05-2020	2015, Laframboise	Entraide feu d'un bloc appartement	Saint-Hyacinthe

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DOSSIER – PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non-paiement des taxes municipales. Après étude,

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 17 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE – LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre sont en vigueur sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude et de La Présentation souhaitent convenir entre elles d'une entente leur permettant de faire appel, au besoin, au personnel de l'autre municipalité pour pallier aux obligations qu'elles doivent rencontrer;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER les termes de l'entente d'entraide mutuelle relative à la sécurité civile entre la municipalité de Saint-Jude et la Municipalité de La Présentation jointe en annexe A.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence la maire suppléante, madame Annick Corbeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

COOPTEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES – RANG SAINTE-ROSE

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Coptel à l'effet de pouvoir enfouir les infrastructures de fibre optique dans le rang Sainte-Rose ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de fibre optique dans les infrastructures municipales nécessite de prendre en considération les travaux qui auront lieu à court et moyen terme ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures existantes telles que la conduite d'aqueduc et les lignes de service de Télébec sont déjà présentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc Richelieu Centre a manifesté son désaccord à l'effet d'enfouir la fibre optique selon ce qui est présenté aux plans pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER les plans pour les travaux d'enfouissement de la fibre optique dans le rang Sainte-Rose ;

QUE Coptel et ses représentants, entreprennent les démarches nécessaires afin que la fibre soit installée de façon aérienne sur les poteaux déjà existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – DEMANDE DE BRANCHEMENT – 819 RUE CUSSON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de la portion de la rue Cusson qui n'est présentement pas développée;

CONSIDÉRANT QU'un lotissement a fait en sorte que deux terrains ont été créés;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains doivent être desservis par le réseau d'aqueduc public opéré par la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder à l'installation d'une nouvelle entrée d'eau pour la propriété située sur le lot portant l'adresse civique numéro 819;

DE S'ENGAGER à défrayer la portion du branchement comprise entre la conduite et l'entrée de service.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41300 521 « Frais d'entrée d'eau.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite autoriser la garde de poules en milieu urbain;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une consultation écrite afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;
CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions du présent règlement sont soumises à l'approbation par les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;
CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro 434-29-2020 modifiant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉROGATIONS MINEURES EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE – PROCÉDURE

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;
CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;
CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;
CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;
CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;
CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;
CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);
QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;
QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier,
au bureau municipal situé au 940 rue du Centre, à l'attention de Mme Nancy Carvalho ou par courriel, munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;
QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude souhaite mettre fin à l'entente tripartite relativement au partage d'une ressource en urbanisme avec la municipalité de Saint-Louis et la Ville de Saint-Ours;
CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale à l'effet de solliciter les services d'une firme offrant le service d'inspection municipale;
CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle permet à la municipalité de négocier des services professionnels jusqu'à un seuil de 50 000\$ sans avoir à procéder à un appel d'offres sur invitations;
CONSIDÉRANT la proposition envoyée par la firme Infra-Planification Urbaine;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la proposition d'offre de prestations de services en inspection municipale de la firme Infra-Planification urbaine selon les termes de l'option 1 stipulés à l'offre de services du 28 mai 2020, soit un budget mensuel de 2 996,00\$ pour une Prestation de 2 jours par semaine renouvelable aux 6 mois au taux horaire de 53,50\$, frais de déplacement en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le **6 juillet 2020 à 20h00**. Conformément à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 et jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux décrétant que « *si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres* »;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce des mesures du dernier décret a été faite la journée de la tenue de la séance du conseil municipal et que le délai est court pour permettre une publication adéquate auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations, et que la décision revient à chaque municipalité et organisme ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE JUIN	
salaires nets	25 362.88 \$
comptes du mois déjà payés	35 824.11 \$

comptes du mois à payer	97 688.03 \$
SOUS-TOTAL	158 875.02 \$

Appels des pompiers:

25-05-2020	1393, rue Graveline	Vérification feu à ciel ouvert	Saint-Jude
26-05-2020	1206, Salvail Sud	Feu de cheminée	Saint-Jude
31-05-2020	1423, Salvail Nord	Entraide	La Présentation
15-06-2020	34, rang Fleury	Feu de débris accidentel	Saint-Bernard
27-06-2020	877, 5e rang	Début feu de forêt	Saint-Bernard

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – TERMINAL DE PAIEMENT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la municipalité d'offrir d'autres modes de paiement aux contribuables autres que l'argent comptant ou le paiement par chèques;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la part de *Global Payments Desjardins* pour l'achat ou la location d'un terminal de paiement;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil est couvert avec garantie pour défauts, entretien, bris, problèmes de fonctionnement pour une durée de deux (2) ans, et qu'après les deux (2) ans des frais mensuels de 3.00 \$ sont applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyé par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à la location d'un terminal de paiement pour un montant de 31\$ par mois, pour un terme minimal de deux (2) ans;

D'ACCEPTER seulement les achats par carte de débit/interac au coût de 0.04\$ par transaction.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 414 « Administration et informatique »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 447-7-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par M. le conseiller Francis Grégoire, qu'à une séance ultérieure, un règlement visant à modifier le règlement 447-2011 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante, et M. le maire demande à la directrice générale d'en expliquer la portée. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettant que toute municipalité puisse, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification. La Municipalité souhaite réviser son tarif de vente de drapeaux Carillons afin de pouvoir les offrir au prix coûtant de la nouvelle commande de drapeaux.

ADMINISTRATION - POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION D'UNE NÉTIQUETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jude a un site internet, ainsi qu'un compte Facebook, visant à permettre aux citoyens d'être à l'affût des nouvelles, des événements, des activités et des informations concernant la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire adopter une politique de nétiquette;

ATTENDU QUE la nétiquette est l'ensemble des règles de conduite régissant le comportement des internautes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER une politique de nétiquette visant entre autres à se dégager de tout problème technique et de toute affirmation inappropriée qui pourrait être tenue par des tiers. La Municipalité se réserve le droit de supprimer un commentaire, bannir un utilisateur ou modifier sa nétiquette en tout temps, et ce, sans avertissement au préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 527-2020 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMIN

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil d'établir les responsabilités à attribuer à la Municipalité et aux propriétaires riverains, quant à la fermeture des fossés de chemins;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des mesures de contrôle pour permettre la fermeture des fossés à l'intérieur d'un encadrement technique cohérent et uniforme assurant ainsi l'intégrité des infrastructures, la sécurité et la conformité des accès de même que la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE, le 5 octobre 2015, la municipalité a adopté les règlements refondus numéros 496-1-2015 et 496-2013 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certains articles pour tenir compte des nouvelles orientations des membres du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec demande de dispense de lecture, a été régulièrement donné à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 1^{er} juin 2020, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé : « Règlement numéro 527-2020 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES – RANG SAINTE-ROSE – RÉPONSE DE COOPTEL

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Cooptel à l'effet de pouvoir enfouir les infrastructures de fibre optique dans le rang Sainte-Rose ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de fibre optique dans les infrastructures municipales nécessitent de prendre en considération les travaux qui auront lieu à court et moyen terme ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures existantes telles que la conduite d'aqueduc et les lignes de service de Télébec sont déjà présentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc Richelieu Centre a manifesté son désaccord à l'effet d'enfouir la fibre optique selon ce qui est présenté aux plans pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2020-06-146, la Municipalité a mentionné son refus du plan soumis et a demandé que Cooptel et ses représentants, entreprennent les démarches nécessaires afin que la fibre soit installée de façon aérienne sur les poteaux déjà existants;

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel adressé à la directrice générale, Cooptel informe la municipalité que, en raison de frais imputables par Hydro-Québec, si l'enfouissement n'est pas permis dans le rang, Cooptel sera dans l'obligation de ne pas desservir ce rang;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont d'avis que les travaux doivent être réalisés sans qu'ils causent un préjudice à la Municipalité lorsque cette dernière devra effectuer des travaux de réfection ou de creusage de fossé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire, M. Yves de Bellefeuille, à solliciter une rencontre avec les représentants de la firme Cooptel afin de discuter de la position de la Municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

VOIRIE – RANG FLEURY – TRAVAUX D'ARPENTAGE – MANDAT À PLURITEC LTÉE

CONSIDÉRANT QUE des relevés d'arpentage sont nécessaires à la réalisation des plans pour les travaux de réfection du rang Fleury;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme Pluritec ltée pour effectuer les relevés topographiques du rang;

CONSIDÉRANT QUE le délai occasionné par le décret d'urgence sanitaire nécessitait que le mandat puisse être octroyé avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de services a été transmise à l'ensemble du conseil municipal pour approbation avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 518-2018, et ses amendements, portant sur la gestion contractuelle mentionne que « *Tout contrat de services professionnels dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 49 999\$, taxes incluses, peut être conclu de gré à gré.* »

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER l'octroi du mandat de relevé d'arpentage à la firme Pluritec ltée pour un montant de 4 750.00\$ taxes en sus.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant de la dépense est disponible à partir du fonds de surplus accumulé affecté au rang Fleury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ENTENTE INTERMUNICIPALE – RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2016-04-086, la Municipalité de Saint-Jude a adhéré à une entente intermunicipale ayant pour but de permettre aux municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation de procéder à une demande de soumission pour l'exécution de travaux de voirie sur leurs chemins municipaux respectifs, notamment en ce qui a trait au rapiéçage d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE depuis la signature de cette entente, le projet de Loi 122 a permis aux municipalités d'adopter un règlement de gestion contractuelle où chaque municipalité peut gérer ses seuils d'appels d'offre, le tout en respectant le seuil maximal établi par la Loi; CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.3 du règlement de gestion contractuelle stipule que « Tout contrat d'approvisionnement en biens et/ou services et tout contrat de construction dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 79 999 \$ taxes incluses peut être conclu de gré à gré. »

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude se retire de ladite entente;

D'INFORMER les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation du présent retrait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU QUE les dispositions contenues à la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), plus particulièrement celles contenues à l'article 63 de ladite loi, autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, les règles quant à la gestion de tout animal errant ou dangereux ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, ainsi que la Loi sur la santé et le bien-être animal* nécessite une révision de la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'abroger et/ou remplacer tout règlement, résolutions et ordonnances antérieures de ce conseil dans ce domaine notamment le règlement 497-2013;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance du 2 mars 2020 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du 4 mai 2020;

ATTENDU QU'avant l'adoption du présent règlement, la secrétaire-trésorière mentionne l'objet de celui-ci ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement avant le dépôt de l'avis de motion et autorisé la dispense de la lecture dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé : « Règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT NUMÉRO 2 708 262 – 1187 RANG SAINTE-ROSE - MME VÉRONIQUE RICHARD-SAVARD ET M. PHILIPPE BOULANGER - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Mme Véronique Richard-Savard et M. Philippe Boulanger, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 262 situé au 1187 Rang Sainte-Rose, soit :

- de permettre l'implantation d'un garage à 1,5 mètre de la ligne latérale de propriété alors que le règlement 434-2006 et ses amendements stipule qu'un bâtiment accessoire doit être implanté à une distance de 2 mètres de toute ligne latérale de propriété minimalement.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 22 mai 2020 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil le refus de la demande, la directrice générale confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis suite à la publication de l'avis public dans le journal « Le Rochvillois » et de l'affichage aux deux (2) endroits usuels.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER la demande l'implantation d'un garage à 1,5 mètre de la ligne latérale de propriété pour les raisons suivantes :

- d'autres solutions sont envisageables pour l'implantation du garage, notamment :
 - élever le garage pour le mettre au même niveau que la maison;
 - refaire la fondation du garage afin que la dalle de ciment ait un rebord d'environ 15.2 cm (6 pouces) dans le but de protéger ledit garage de l'infiltration d'eau causée par la pente adjacente;

- déplacer le bâtiment accessoire en cours arrière de telle sorte qu'il respecte la distance par rapport à la ligne latérale de propriété prescrite et que la fondation du garage soit éloignée de la pente actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT NUMÉRO 6 362 587 – 819 RUE CUSSON - MME ÉDITH BEAUDOIN - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ABANDON DE LA DEMANDE

La directrice générale informe les membres du conseil que la propriétaire du lot numéro 6 362 587 a retiré sa demande de dérogation mineure puisque le projet initial a été modifié afin de respecter les règlements en vigueur. Les membres du conseil en prennent acte.

URBANISME – MANDAT À M. ALAIN DELORME POUR PROJETS PONCTUELS

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice à accorder des mandats ponctuels à M. Alain Delorme, urbaniste, au taux horaire de 60.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a mandaté la firme Infra-Planification urbaine pour le service d'inspection municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Laurence Nault et Mme Margot Bardeau soient désignées pour agir à titre d'inspectrices en bâtiment et en environnement, soient désignées à occuper, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude, les fonctions suivantes :

- fonctionnaire désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales
- personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains
- fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés*

Cette résolution modifie la résolution numéro 2020-06-153 et abroge la résolution 2020-01-029

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ACHATS DE DRAPEAUX CARILLON

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire de drapeaux Carillon est épuisée ;

CONSIDÉRANT la demande constante pour le drapeau Carillon ;

CONSIDÉRANT les prix reçus ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 30 drapeaux Carillon au prix de 46,00\$ l'unité, taxes et transport en sus, auprès de la compagnie *Étendard*, selon les termes de la soumission présentée le 19 juin 2020.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70259 670 «Patrimoine - fourniture de bureau».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROGRAMME HARMONISÉ DE GESTION ET D'ENCADREMENT ORGANISATIONNEL DES BÉNÉVOLES : GEO BÉNÉVOLES – INSCRIPTION

CONSIDÉRANT l'offre de formation gratuite offerte par le Réseau d'Action Bénévole du Québec intitulée « Programme harmonisé de gestion et d'encadrement organisationnel des bénévoles : Geo Bénévoles » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Maxime Girard d'y participer;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de M. Maxime Girard à cette formation ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal ou en version papier au bureau municipal, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mardi 8 septembre 2020 à 20h00.



3E VERSEMENT DE TAXES

Le **1er septembre** est la date d'échéance pour le 3e versement de votre compte de taxe!



NÉTIQUETTE DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITE



Nous vous encourageons à prendre part à la discussion sur nos médias sociaux. Nous vous demandons toutefois lorsque vous les utilisez de faire preuve de respect, de courtoisie et de pertinence dans vos échanges.

Respect des personnes et des lois :

La courtoisie et le respect sont de mise, en tout temps, entre tous les membres. Il importe de s'adresser aux autres membres comme si l'auditeur faisait face à l'interlocuteur. La page Facebook de la Municipalité de Saint-Jude n'est pas un moyen de défoulement.

Tous les commentaires seront lus et considérés, mais nous pourrions les retirer ou ne pas y répondre si les messages :

- sont racistes, haineux, sexistes, homophobes, agressifs, violents, grossiers ou désobligeants;
- encouragent ou suggèrent une activité illégale;
- ont pour objectif la diffamation d'un autre utilisateur, d'un élu ou d'un employé municipal;
- sont écrits en lettres majuscules (les employer à outrance équivaut à crier);
- constituent de la sollicitation ou de la publicité, que ce soit pour un produit, un service ou une cause;
- sont à caractères politiques ou religieux;
- font référence à un cas ou à un dossier personnel ou contiennent des renseignements de nature confidentielle;
- sont signés par une personne anonyme ou cachée derrière un pseudonyme;
- sont hors sujet avec le contenu des sujets publiés ou nuisent au déroulement normal des échanges.

Nous nous réservons également le droit de bloquer un abonné si nous jugeons qu'après plusieurs reprises, son usage du média social est inadéquate



Médiathèque Elise-Courville



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL
Voici l'adresse électronique pour le site de la
bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

*Remplissez notre sondage et courez la
chance de gagner un prix!!!
(tirage le 9 septembre 2020)*

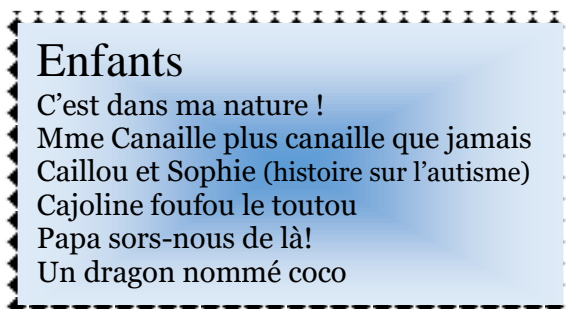
Nos auteurs québécois ou canadiens.

- **Rue principale v.1** (Rosette Laberge)
- **Tu peux toujours rester** (Valérie Chevalier)
- **Meurtriers sur mesure** (Jean-Claude Bernheim)
- **La tête haute** (Derek Aucoin)
- **Les chemins du destin** (Richard Gougeon)
- **On tue la une** (Collectif-)
- **Rompre avec amour** (Marcia Pilote)
- **Le cabaret** (Marylène Pion)
- **Un été à l'auberge** (Marie-Krystel Gendron)
- **L'allégorie des truites arc-en-ciel** (Marie-Christine Chartier)
- **Les collines de Bellechasse** (Marthe Laverdière)



Et les autres titres disponibles...

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> La mort sans visage (Kathy Reichs) | <input type="checkbox"/> Lost man (Jane Harper) |
| <input type="checkbox"/> Plus jamais (James Patterson) | <input type="checkbox"/> Respire (Maud Ankaoua) |
| <input type="checkbox"/> Mon territoire (Tess Sharpe) | <input type="checkbox"/> La fille sans peau (Mads Peder Nordbo) |
| <input type="checkbox"/> Jeux dangereux (Danielle Steel) | |
| <input type="checkbox"/> Neuf parfaits étrangers (Liane Moriarty) | |



DVD : **Le trip à trois** de François Bouvier – **Merci pour tout** de Tom Shadyac – **Spy** de Jordan Roberts–
Sexe, argent...et vérité de Peter Macleod – **Dr. Seuss entend un qui!**



De retour !

pour vous écouter, pour vous soutenir.
N'hésitez pas, communiquez avec moi.

Carole Guévin, Intervenante de milieu **rural** dans votre communauté

450 418-7009 poste **2912**

cguevin@itmav.com

Service gratuit et confidentiel
930, rue du Centre, Saint-Jude, QC



LE SERVICE PAIR POUR LES AÎNÉS

Le service PAIR est un service d'appel téléphonique afin de rassurer des personnes qui sont en perte d'autonomie. Ils téléphonent chez la personne inscrite afin de vérifier comment cette personne se porte. Dans le cas d'une non-réponse, ils lancent une alerte et prennent ainsi en charge la personne. Ce service se veut une présence rassurante, non seulement pour la personne bénéficiaire, mais aussi pour les membres de sa famille qui ne peuvent être constamment auprès de celle-ci. Il permet une tranquillité d'esprit pour les proches aidants. De plus C'est sécurisant de savoir qu'un appel sera effectué auprès d'un proche afin de vérifier son état de santé.



En plus d'être gratuit, il permet aux aînés du Québec de demeurer en toute quiétude chez eux et ce, le plus longtemps possible.

N'attendez surtout pas d'en avoir besoin pour vous abonner. Faites-le à le faire à titre préventif, même si tout va bien. Il suffit d'un appel pour vous renseigner.

Consultez le site Internet www.programmepair.com pour trouver les coordonnées d'une agence ou pour obtenir plus d'informations sur le programme. Communiquez au: 1-877-997-PAIR (7247)



Merci

Le comité des Loisirs tient à remercier le comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste ainsi que Mme Valérie Bernard pour l'organisation des festivités de cette année. Grâce à cette initiative, les familles de Saint-Jude ont eu la chance d'assister au spectacle farfelu de Kiro le 21 juin dernier. Des prix totalisant 400\$ en produits 100% québécois ont été remis aux trois familles gagnantes du concours de décoration de maisons.

Nous tenons également à remercier nos pompiers pour leur précieuse implication lors de la parade.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les citoyens de Saint-Jude pour leur participation dans ces différentes activités.



Gagnants du concours de décoration 2020 :



1^{re} place : Chantal Nault



2^e place : Hélène Levasseur



3^e place : Marie-Ève Mayrand

Activités automne 2020

Loisirs de Saint-Jude

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
9h30 VIACTIVE Gratuit 50 ans et + Séance d'exercices <i>(Début 28 sept.)</i>	9h30 BOUGER AVEC MON ENFANT Gratuit 0-5 ans <i>(avec parents)</i> Activités psychomotrices <i>(Début 15 sept.)</i>	9h30 VIACTIVE Gratuit 50 ans et + Séance d'exercices <i>(Début 30 sept.)</i>	19h30 TABATA / TIMER TRAINING 140 \$ / 14 sem. Entraînement intensif <i>(Début 10 sept.)</i>	8h00 KARATÉ 130 \$ / 12 sem. 7 ans et + Débutant à avancé Arts martiaux <i>(Début 12 sept.)</i>
18h00 KARATÉ 130 \$ / 12 sem. 7 ans et + Débutant à avancé Arts martiaux <i>(Début 14 sept.)</i>		9h30 ENTRAÎNEMENT MAMAN/BÉBÉ 140 \$ / 14 sem. Maman et bébé <i>(Début 9 sept.)</i>		
		12h15 BOOST TRAINING 140 \$ / 14 sem. Entraînement musculaire adulte <i>(Début 9 sept.)</i>		

** Pour des raisons de sécurité, tous les participants devront respecter les mesures sanitaires mises en place et porter le masque lors des déplacements dans les locaux **

Pour information :

450-792-3855 poste 8003

sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca



Le comité des Loisirs Saint-Jude invite les citoyens à son

Assemblée Générale Annuelle



Vous désirez vous impliquer dans l'organisation des événements et activités de votre municipalité ou souhaitez simplement donner vos idées ?
L'assemblée générale annuelle est une belle occasion de vous exprimer !

LE 17 AOÛT 2020
DE 19H00 À 19H30

À la salle du conseil municipal de Saint-Jude*

(930, rue du Centre, Saint-Jude)

Collations et breuvages seront servis sur place

Compte tenu des recommandations du gouvernement et les règlements en vigueur au bureau municipal, le port du masque est OBLIGATOIRE pour cette rencontre.

*En cas de reconfinement, l'AGÀ se fera de manière virtuelle.

ACTIVITÉS Maison de Jeunes

1426 rue St-Pierre St-Jude 450-250-2488

mdj4vents.wordpress.com

Août, NOUVEL HORAIRE

Twitch: <https://www.twitch.tv/onmyflyinggiraffe>

Facebook: <https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>

Discord: <https://discord.gg/C4SmaXT>



Tu as 10 ans et plus, on s'adresse à toi !

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
18h30@21h30	16h@19h	16h@19h	16h30@21h30	13h@20h
Activité planifiée ou libre	Activité planifiée ou libre	Activité planifiée ou libre	Cuisine	Activité planifiée



Collecte de canettes et bouteilles dans le stationnement de la MDJ le 22 août de 9h30 à 15h30.

Merci de nous encourager !

Sortie GRATUITE au jardin botanique de Montréal sur inscription le 29 août à 13h30.

https://espacepourlavie.ca/jardin-botanique?gclid=EAlaQobChMI-JuLvliC6wIV9cuGCh0FZwjJEAAAYASAAEgI2fD_BwE



Pour information 450-250-2488 #4

1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude
450-250-2488

Chouette à voir! fait son nid, on bâtit!

Suzie Plourde

Vous avez sûrement remarqué que *Chouette à voir!* bénéficiait maintenant de sa propre ligne électrique aérienne. L'UQROP est fière de vous annoncer qu'elle débutera, dès cet automne, la réalisation du chemin d'accès, l'électricité, le numérique et l'aqueduc. À partir du 31 août, la semaine, les entrepreneurs viendront réaliser la première phase de la construction. La ligne d'électricité sera ensuite prolongée en souterrain, ainsi que le numérique et l'aqueduc vers le site du futur centre d'interprétation. Ensuite, à la fin de septembre, la 2^e phase de construction sera initiée pour l'édifice.



L'UQROP, grâce à de nombreux partenaires, dont la municipalité de Saint-Jude a réuni le financement nécessaire à la construction d'un centre d'interprétation, un édifice écologique et très efficace au niveau énergétique. Desjardins avec son Fonds de 100M\$, la MRC des Maskoutains avec le Fonds de développement rural, la Fédération canadienne des municipalités, le gouvernement du Québec, plusieurs municipalités de la région et le gouvernement du Canada sont quelques-uns des nombreux partenaires à supporter ce projet structurant afin d'ouvrir *Chouette à voir!* à l'année.

Le financement du projet est complété à 80%. Nous sommes toujours à la recherche de partenaires auprès d'entreprises et de particuliers afin de réaliser l'ensemble du projet prévu.



Vous pouvez venir encourager cet attrait touristique local, car *Chouette à voir!* est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'au 30 août et ensuite toutes les fins de semaine de l'automne jusqu'à l'Action de grâce. Les citoyens de Saint-Jude sont toujours les bienvenus gratuitement sur le site, maintenant à cause des règles sanitaires reliées à la COVID-19, **vous devez réserver en ligne**. Un bouton spécial vous permet d'obtenir la gratuité sur le site. Vous devez alors présenter une preuve de résidence et apporter votre masque pour visiter les endroits clos. Pour les réservations, allez sur le site de l'UQROP à www.uqrop.qc.ca

La chouette question autour de...



Réponse à :

« Comment font les balbuzards pêcheurs pour ne pas échapper leur poisson en s'envolant avec? »

Il y a des spicules (un peu comme du velcro) sur les orteils qui permettent une meilleure emprise sur le poisson. Par ailleurs cet oiseau peut positionner ses orteils en « X » (2 orteils en avant et 2 derrière). Finalement, vous remarquerez qu'un balbuzard va toujours orienter son poisson la tête en avant en s'envolant afin que les opercules des ouies et les écailles soient dans le bon sens.

Nouvelle question :

Quels sont les records de longévité enregistrés chez des oiseaux sauvages en liberté?



Messages

PANIERES NOUVEAU-NÉS

Au nom de la municipalité, nous tenons à adresser nos remerciements à madame Marie-Claude Dulude pour son implication dans la distribution des paniers de bienvenue aux nouveau-nés. La municipalité offre en effet un panier cadeau aux nouvelles familles pour l'accueil d'un nouveau-né et madame Dulude a été bénévole-organisatrice de ce service pendant plusieurs années.



Le flambeau a été remis à madame Valérie Lambert, présidente des loisirs, afin d'assurer la continuité de cette belle tradition. Elle a d'ailleurs déjà rencontré quelques nouvelles familles pour leur remettre un panier.

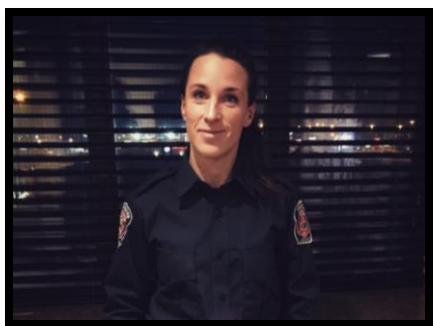


Vous êtes nouvellement parents ou le serez bientôt ?
Communiquez avec nous au bureau municipal pour nous aviser de la naissance de votre enfant et que nous puissions prendre arrangement avec vous pour la remise de votre panier cadeau.

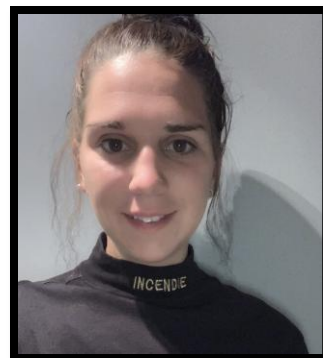


Messages

VISITES DE PRÉVENTION - SERVICE RÉGIONAL INCENDIE



Mesdames Alexandria Boucher et Amélie Côté-Lambert, préventionnistes du Service régional de prévention incendie, procéderont au mois d'août aux visites préventives sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude. Ces visites sont instaurées pour offrir la meilleure protection possible à la population.



Passant de porte en porte, les préventionnistes, en uniforme et identifiées, vérifient les

avertisseurs de fumée, le dégagement de la boîte électrique, extincteur, etc. Un formulaire est complété pour chaque résidence à des fins administratives.

Il est donc important de collaborer avec elles pour protéger votre vie et celle des gens qui vous sont chers.

Les visites résidentielles seront effectuées à partir de 9h. En cas d'absence, des accroche-portes contenant les informations pour prendre rendez-vous seront remis afin que tous les citoyens puissent se prévaloir de cette visite.

Des avertisseurs de fumée sont disponibles pour la vente au bureau municipal de Saint-Jude. Vous pouvez communiquer avec nous au 450-792-3855 poste 8001.

Ils arpenteront les rues suivantes :

- | | | | |
|-----------------|-----------------------|--------------|-----------|
| • St-Louis | Route de Michaudville | Rang des 48 | Bergeron |
| • St-Édouard | Cusson | Mc Duff | L'Heureux |
| • Roy | Ménard | Grande Ligne | Lamoureux |
| • Ste-Catherine | Settecasi | | |

Merci de votre collaboration lors de leur visite!

NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS - SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

En vigueur depuis le 3 mars dernier, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de son application. Le règlement établit les pouvoirs des municipalités à l'égard des chiens ou de leur propriétaire ou gardien. Des normes s'appliquent pour l'ensemble des chiens et des mesures additionnelles viseront les chiens déclarés comme étant potentiellement dangereux par la municipalité.

La Municipalité de Saint-Jude précise que:

- un chien doit **porter sa médaille** afin d'être identifié **en tout temps**;



Messages

- dans un **endroit public**, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser; l'animal doit être tenu au moyen d'une **laisse** d'une longueur maximale de **1,85 mètre**, incluant la poignée et doit être une chaîne ou une laisse en cuir ou en nylon plat tressé. L'usage de la **laisse extensible** est **interdit** sur la place publique ;
 - un **chien de 20 kg** et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un **licou ou un harnais**;
 - un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément ;
 - dans le **secteur urbain**, il est interdit d'être le gardien de plus de **2 chiens** à la fois et il est interdit d'avoir plus de deux (2) chiens par unité de logement ;
 - dans le **secteur agricole**, il est interdit d'être le gardien de plus de trois **3 chiens** à la fois et il est interdit d'avoir plus de trois (3) chiens par unité de logement ;
 - tout gardien de chien de garde, de protection ou d'attaque, dont le chien est sur une propriété privée, doit indiquer à toute personne désirant pénétrer sur sa propriété, qu'elle peut être en présence d'un tel chien et cela, en affichant un avis écrit qui peut être facilement vu de la place publique ;
 - un encadrement très serré pour les chiens potentiellement dangereux est prévu dans le nouveau **règlement provincial**, par exemple:
 - un chien potentiellement dangereux ne peut être en présence d'un enfant de 10 ans ou moins sans la supervision d'un adulte;
 - l'animal doit être maintenu au moyen d'une muselière-panier et d'une laisse d'au plus 1,25 mètre de long lorsqu'il est hors de son enclos;
 - un chien déclaré potentiellement dangereux doit avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé.

Des amendes importantes pour les propriétaires (personne physique) qui ne se conforment pas

- Chien sans médaille : 350 \$ et au plus 750 \$ pour une première infraction, et 700 \$ et au plus 1 500 \$ pour chaque récidive
- Chien sans laisse, sans licou ou harnais, sur une autre propriété sans autorisation ou non gardé par une personne capable de le maîtriser : 300 \$ et au plus 1 000 \$ pour une première infraction, et 600 \$ et au plus 2 000 \$ pour chaque récidive

Les propriétaires de chien doivent dès maintenant faire l'inscription de leur chien et de se procurer la médaille 2020 auprès de la SPAD au coût de 20\$. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de se la procurer et elle est obligatoire. En raison des conditions particulières engendrées par la COVID-19, le recensement ne se fera pas cette année.

Trois façons s'offrent à vous afin de procéder à l'inscription:

- En ligne (<http://spad.ca/services/licences/>)
- Par téléphone (1 855 472-5700)
- En personne (1605, rue Janelle, Drummondville)

Quant à la réglementation, elle est disponible sur le site de la municipalité de Saint-Jude dans la section "Règlement".

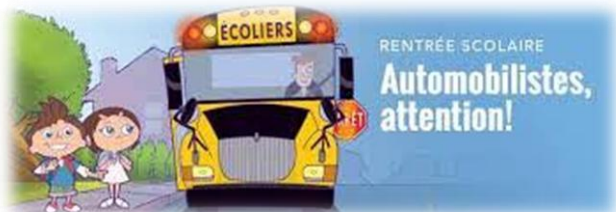




Messages



PRÉPARONS-NOUS POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ!



La cloche a sonné, c'est bientôt l'heure de la rentrée!

Lors du retour à l'école, nos rues deviennent un peu plus achalandées. Les autobus scolaires, les piétons, les automobilistes sont nombreux à se rendre à l'école.

Pour assurer la sécurité de tous, nous vous invitons à:

- observer les limites de vitesse dans les zones scolaires;
- obéir à la brigadière scolaire;
- être attentif aux enfants qui traversent en courant;
- redoubler d'attention si vous conduisez à proximité d'un autobus scolaire;
- sensibiliser votre enfant aux dangers qui le guettent sur son chemin d'écolier, apprenez-lui les règles de sécurité.





Messages

CALENDRIER 2020

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	^R 5	^O 6	7	8
9	10	11	^D 12	^O 13	14	15
16	17	18	^R 19	^O 20	21	22
²³ 30	²⁴ 31	25	^D 26	^O 27	28	29

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	^R 2	^O 3	4	5
6	7	8	^D 9	^O 10	11	¹²
13	14	15	^R 16	^O 17	18	¹⁹
20	21	22	^D 23	^O 24	25	26
27	28	29	^R 30			

DATES DES CUEILLETES

CUEILLETTE DE PNEUS HORS D'USAGE

19 SEPTEMBRE 2020 DE 7H30 À 11H00
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-JUDE



Les pneus de tracteur, de moto, de bicyclette et de véhicule tout terrain ne sont pas acceptés. Les jantes (rim) doivent être enlevés.

Pour informations supplémentaires, communiquez avec le bureau municipal au (450) 792-3855.

CUEILLETTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

19 SEPTEMBRE 2020 ENTRE 7H30 À 11H00
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-JUDE



Faites une inspection dans votre remise, atelier, garage, salle de bain, cuisine et salle de lavage afin de vérifier si vous avez des RDD. Certains, comme le diluant, le gallon de peinture ou la batterie automobile sont apparents, tandis que d'autres le sont moins: les vernis, les insecticides, les pots de colle et les piles. Un produit inflammable, corrosif ou toxique est considéré comme un RDD.

Un beau geste pour vous et pour l'environnement!



Messages

RÉCUPÉRATION DES PILES

Un geste pour l'environnement!



Soucieuse de protéger l'environnement, la municipalité invite les citoyens à récupérer les piles. Venez les déposer au bureau municipal, sur les heures d'ouverture du bureau. Lors de la collecte des matières dangereuses, notre équipe s'occupera d'aller les porter.

Dernière chance récupération peintures et huiles usées

5 septembre 2020 de 10h à 11h
Stationnement centre communautaire



Soyez à l'abri de l'impôt.

Peu importe les gains que vous réalisez, l'important est de les conserver. Nous pouvons vous aider à réaliser des économies d'impôt en analysant les répercussions fiscales dans tous les aspects de votre situation financière, de la gestion du risque et à l'assurance, aux placements et à la planification successorale. Ensemble, nous élaborerons une stratégie complète pour optimiser votre valeur nette et réduire votre fardeau fiscal.

**Communiquez avec nous dès aujourd'hui,
et soyez bien conseillé.**



Investissement | Retraite | Fiscalité | Succession | Assurance

Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante ltée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4^e étage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744
olheureux@assante.com



POUR LA RENTRÉE, OFFREZ-VOUS *la vitesse de la Fibre* À LA MAISON!

Profitez de la fibre optique à la maison pour vos travaux scolaires, vos téléconférences, votre télétravail ou encore vos séries télé!

Tout ça, à prix coopératif!

**Cooptel**

Sans frais : 1 888 532-2667
cooptel.ca



Nos Annonceurs



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur



Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection
individuelle (EPI) : masques
lavables et jetables,
visières, gants

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre

Joanie Richard

Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès>pharma
chez Walmart



Nos Annonceurs

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
 electricite@bryanjacques.com
 www.bryanjacques.com


 Corporation des Électriciens du Québec
 RBO: 5686-0406-01


Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire
 450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
 878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

Accèspharma
 chez Walmart

Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire
 > Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca

Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles



450-792-3090
 cliniquemassov.c@gmail.com



Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636
Rive-Sud (514) 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE
 Se déplace chez vous!



Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com
 Commercial - Résidentiel


Le Chevignon
 CENTRE ÉQUESTRE
 450-230-1994
 -Karelle Huard-



COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS
 WWW.CENTREEQESTRELECHEVIGNON.COM

Espace publicitaire disponible
 50\$ pour 11 parutions

NETTOYAGE D'AUTOS NICK
 450-702-3821
 Nettoyage d'autos Nick



ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE
 SUR RENDEZ-VOUS
 Nicolas Courcy
 nettoyageautonick@hotmail.com

SERVICE DE VOYAGEMENT

Pour l'aéroport, à partir de votre résidence.
Service aller-retour

579 489-0102
 Jacques Beaudoin



Nos Annonceurs



Me Marie-Hélène Archambault,
LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) **Tél.: (450) 787-3133**
10H 150

Pascal Roy-Laplante, ouvrier Agricole
3 ans d'expérience dans le domaine



Traite
Clippage

824 Rang Prescott, St-Louis J0G 1K0
Cell : 450-518-1201 courriel : proyl@hotmail.com

Salon à la fine pointe
Lyne Vincent

6635 avenue Boulanger
St Hyacinthe

450-791-3987



Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

TRANSPORT SYLVAIN Girard
Service rapide et courtois
1-800-463-0346
Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

Maçonnerie MICHAUDVILLE
Éric Berthiaume
Président
Cellulaire **450.278.5734**

Maçonnerie générale
Pose de . briques
. pierres
. blocs
Réparation de tout genre
ESTIMATION GRATUITE

Tapis • Prêlart
Céramique • Vinyle
Plancher bois
Plancher chauffant



Détaillant:
Flextherm
Schluter

Les couvre-planchers **ALAIN MORIN inc.**

☎ 450 792-2007 | 742, Saint-Édouard
FAX: 450 792-2443 | Saint-Jude, QC
info@couvreplanchersalainmorin.ca | JOH 1P0

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0
Milissa Beaumier 450-788-3865
milissabeaumier@hotmail.com



GLOBAL peintures
industrielles

Mario Bazin, président

802, Saint-Édouard | T 450 792 1844
Saint-Jude, Québec J0H 1P0 | admina.globalpeintures.com

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions



Nos Annonceurs

Service de garde
Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de michaenville
St-Jude, Qc.
J0H 1P0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450-210-3187



Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions



LES PETROLES O. ARCHAMBAULT FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Le courtier indispensable
Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com **DPA** 1 800 361-9866
assurances



PME Comptabilité Plus

Chantal Bolduc
Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des poles et remises
Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

257, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0
téléphone et télécopieur 450-792-3922
Courriel : pmecomptabiliteplus@hotmail.com




LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.

QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits

Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RRI
Saint-Jude, Qc J0H 1P0
450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY

1275, route de Michaudville
St-Jude QC J0H 1P0



Sur rendez-vous
mer. 9h00 à 17h00
jeu. 9h00 à 18h00
ven. 9h00 à 19h00
sam. 8h30 à 12h00

450 792-2398

www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605



Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique



Nos Annonceurs



Lorraine Bousquet
(450) 792.3011
1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0

pavillon.traiteur@outlook.com
pavillonlerable.com

Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN



CHRISTINA & YAN PROPRIÉTAIRES

GARAGE REMY LAPIERRE INC
1315, rue Saint-Édouard
Saint-Jude, QC J0H1P0
TÉL : 450 792-2131
INFO@GARAGELAPIERRE.CA

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com



Les Serres Gaudette enr.

PLANTS DE FLEURS
ET DE LÉGUMES
CORBEILLES DE FLEURS
TOMATES DE SERRES

837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264



ROYAL LEPAGE
EXPERT
AGENCE IMMOBILIÈRE
FRANCHISÉE ET AUTONOME

JEAN-LUC PULINCKX
COURTIER IMMOBILIER

C 514.825.4588
F 514.312.9388
B 450.682.4666
jeanluc.pulinckx@royallepage.ca

COMMERCIAL



T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

RESIDENTIEL
COMMERCIAL

Propriétaire:
Jessy Provostal
plomberieprojeSS@gmail.com

RBQ 1633-1281-01

Tout de la vie, me vient avec aisance, joie et gloire.



Annick Corbeil
praticienne
Accès Bas

*Sur rendez-vous dans le
confort de votre foyer*
450-501-9067



Entreprise
S. Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com



Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com

viacapitale
AFFAIRES Daniel Guertin
450 250 0555
Agence immobilière

1906, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5



Nos Annonceurs

RESTAURANT

ENTRE AMIES

Déjà 22 ans

Spécialité: Poulet roti
 Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
 Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736

EQUITRACT ROY
 pièces & équipements

1290 Route de Michaudville, St-Jude
 equitractmaroy.com - 450-792-3558

NOUVEAU
 Ventes et installations
RACCORDS
HYDRAULIQUES

Massothérapie
 Chantal Desmarteau

Détente

- Circulation sanguine
- relaxation

♥ **Certificat cadeau**

Thérapeutique

- Nerf sciatique
- Tendinite
- Torticolis
- Épicondylite
- Maux de tête
- Douleurs : dos, cou, épaules

Reçu pour assurance Membre F.Q.M.
 Cell : 450-779-5702 Tél : 450-792-2160
 965 rue Claing St-Bernard-de-Michaudville

ROYAL LEPAGE
 Multi-Services
 AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
 Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
 jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
 Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE
S. Blais inc.
 COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325
 1524, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Espace publicitaire
 disponible

50\$ pour 11 parutions

CLAUDE BOURGAULT Enr.
 Soudure plastique
 & fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378
 422, Salvail Sud, St-Jude

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Valérie Lambert, présidente des loisirs, va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité. Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidants	+60.00 \$	+60.00 \$

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864
M. Francis Grégoire (450) 792-2024
Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554
M. Marco Beaudry (450) 278-4636
Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 8 septembre - 5 octobre - 2 novembre 2020.

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe
Pascale Brouillard, commis de bureau
David Jacob, inspecteur municipal
Laurence Nault, inspectrice en bâtiment (urbanisme et émission des permis)
Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.
Maxime Girard, coordonnateur en loisirs



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 940, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855
Télécopieur : (450) 792-3828
Courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet : www.saint-jude.ca
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse : 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse : 926, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005
Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 250-2488
Courriel : mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse : 931, rue Saint-Édouard
Téléphone : (450) 792-3943
curé : Pierre Cordeau

FADOQ

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 250-2485
Télécopieur : (450) 924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com
Site internet : www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse : 405, rue Principale
Téléphone : (450) 792-3266
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30
jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-844-774-6952 (sans frais)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450) 792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2020

1^{er} versement : 1er mars 2020
2^e versement : 1er juin 2020
3^e versement : 1er septembre 2020

